

COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE

4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél. : 02.31.24.21.83
accueil@merville-franceville.fr

N° 2025/114

**ARRÊTÉ DU MAIRE RÉGLEMENTANT LES SPORTS NAUTIQUES ET LA BAINNADE
LORS DU FESTIVAL CIDRE ET DRAGON LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025**

Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L2122-24, L2212-1, L2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

- ✓ **Considérant** que pour éviter toutes intrusions par le rivage, il importe d'interdire la pratique des sports nautiques et de la baignade le samedi 20 septembre 2025 et le dimanche 21 septembre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans la bande des 300 mètres du littoral située sur le territoire de la Commune de Merville-Franceville plage, les sports nautiques (motorisées ou non) et la baignade seront interdites **du samedi 20 septembre 2025 à partir de 08h00 jusqu'au dimanche 21 septembre 2025 à 20h00** sur un rayon de 300 mètres autour du poste de secours principal situé au niveau du parking de la plage (entre l'avenue de Pont l'Evêque et l'avenue des Baigneurs).

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les mêmes conditions de délais.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ☞ Monsieur le Préfet du Calvados,
- ☞ Monsieur le Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord,
- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux,
- ☞ Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer Adjointe du Calvados,
- ☞ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Merville-Franceville,
- ☞ Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Troarn,
- ☞ Monsieur le Responsable du SDIS 14,
- ☞ Monsieur le Responsable de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Périers en Auge,
- ☞ Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- ☞ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- ☞ Madame la Directrice de l'Office du Tourisme de Merville-Franceville plage,
- ☞ Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral,
- ☞ Madame la Directrice Générale des Services communaux,
- ☞ Monsieur le Directeur des Services Techniques communaux,
- ☞ Monsieur le Responsable des Services Techniques communaux,
- ☞ Monsieur le Responsable des Maîtres-Nageurs Sauveteurs de la Commune,
- ☞ Ensemble du personnel administratif Communal,
- ☞ Monsieur Aurélien FRANÇOIS, Président de l'association « Le Raid Tolkien »,
- ☞ Monsieur Jean-Noël KOPYLA, Chargé de Sécurité Festival Cidre et Dragon,
- ☞ Monsieur Damien BRUNEL, Responsable de l'école de kitesurf de Merville-Franceville,
- ☞ Monsieur Mathieu BAUDRY, Président du club de voile et pagaie de Merville-Franceville.

Fait à Merville-Franceville plage, le 6 septembre 2025.

**Le Maire,
Olivier PAZ**

